



République Française
Département de la Drôme
Arrondissement de VALENCE
Commune de PONT DE L'ISERE

MAIRIE PONT DE L'ISERE
PLACE DE LA MAIRIE
26600 PONT DE L'ISERE

Téléphone : 0475846013

Télécopie : 0475847552

courriel : mairie-de-pont-de-lisere@mairiedepontdelisere.fr

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU - REUNION DU 2 Octobre 2017 à 20 H 00

L'an deux mille dix-sept le deux octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de PONT DE L'ISERE, régulièrement convoqué le vingt-six septembre deux mille dix-sept s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame LAMBERT Marie-Claude, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Nombre de conseillers
présents : 19

Nombre de conseillers
représentés : 2

Date de convocation :
26/09/2017

Présents : Mme LAMBERT Marie-Claude, M. WEIBEL Jean-Christophe, Mme POUILLY Isabelle, M. ROUX Daniel, Mme CHASTAGNIER Isabelle, M. PIZIEUX Marc, Mme CASTELLO Christel, M. MAGNIN Pierre, M. PLANTIER Claude, M. RENAUD Claude, M. SIFFLET Jacques, Mme BLACHE Martine, Mme SAVIN Christiane, M. BIGI Pascal, Mme GOSSE Brigitte, Mme TRICAUD Marjorie, M. BOUYER Jean-Pierre, Mme LEROY Colette, M. BACCARO Alain.

Absents : M. TOURET Patrick, Mme LACATON Pauline.

Absent excusé : //

Absent ayant donné pouvoir : Mme FONTANET Elisabeth, pouvoir à Mme LAMBERT Marie-Claude - Mme METERY Véronique, pouvoir à Mme POUILLY Isabelle

Secrétaire de séance :

La présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame CASTELLO Christel est désignée pour remplir cette fonction.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 29 Août 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de séance du 29 Août 2017.

II – DELIBERATIONS

QUESTION N° 1	Aménagement RD 153 – Avenue du Vercors
----------------------	---

Madame le Maire présente le projet d'aménagement de la Route Départementale 153 (avenue du Vercors) entre le pont sur l'autoroute et la Route Nationale 7 établi par le bureau d'Etudes STADIA en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage. Elle présente l'étude de faisabilité et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le lancement de cette opération.

Le montant estimé de cette opération est de 615 000.00 € HT, montant qui sera affiné lors de l'accord des services du département sur leur participation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le programme d'aménagement de la RD 153.

QUESTION N° 2	APD – construction bâtiment pour commerce et bureaux
----------------------	---

Madame le Maire présente l'avant-projet définitif des travaux de construction d'un bâtiment de commerce et bureaux établi par M. DORGNON suite à étude de faisabilité et désignation du maître d'œuvre. Cet avant-projet s'élève à un montant de 335 468.50 € HT et se décompose en 8 lots.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'avant-projet pour le programme de construction d'un bâtiment de commerce et bureaux pour un montant de travaux de 335 468.50 €

QUESTION N° 3	Convention d'utilisation complexe sportif avec USPR et Tennis Club
----------------------	---

Exposé :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le « complexe sportif André DESPESSE » ainsi que ses équipements sont mis à disposition de deux associations sportives de la Commune : l'USPR, club de football et le Tennis Club. Il est nécessaire de conventionner l'utilisation des équipements mis à disposition :

Madame le Maire présente les termes des conventions et invite le conseil municipal à l'autoriser à signer ces documents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte les termes des conventions telles que proposées en annexe.

QUESTION N° 4	HTCC – rapport cour des comptes exercices 2014 et 2015
----------------------	---

Madame le Maire expose qu'Hermitage-Tournonais Communauté de Communes a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes durant le dernier trimestre 2016. Le rapport d'observations définitif a été transmis à ARCHE Agglo le 7 juillet

dernier. Selon l'article L.243-8 du code des juridictions financières ces observations doivent être présentées au plus proche conseil municipal et donner lieu à débat.
Les recommandations de la Chambre régionale des Comptes sont au nombre de 8 :

- 1- Engager la mutualisation des services avec les communes membres ;
- 2- Rationaliser l'organisation des sites communautaires ;
- 3- Se conformer à la réglementation en matière de temps de travail ;
- 4- Soumettre au droit de la commande publique les relations avec les associations gérant actuellement les centres de loisirs sans hébergement et les établissements d'accueil des jeunes enfants ;
- 5- Veiller à faire respecter les clauses des contrats ;
- 6- Inscrire la dette liée au contrat de partenariat du Train de l'Ardèche dans les états de la dette ;
- 7- Inscrire au budget des dépenses et des recettes évaluées de manière sincère ;
- 8- Améliorer le pilotage financier, notamment en formalisant les objectifs de maîtrise des dépenses dans une lettre de cadrage budgétaire et en se dotant d'une expertise interne en matière de prospective financière.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés prend acte de la communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes à Hermitage-Tournois Communauté de Communes

QUESTION N° 5	Subventions scolaires
----------------------	------------------------------

Madame le Maire :

- Rappelle au Conseil municipal que chaque année les crédits et subventions aux écoles sont fixés à la rentrée scolaire sur la base des effectifs connus au premier jour de classe.
Les montants de subventions proposés sont : 7 € (3 € d'allocation scolaire et 4 € de subvention) par élève à verser à la Coopérative scolaire et au Sou des écoles. Ce qui fixe le montant des subventions à verser aux écoles ainsi :
 - Coopérative scolaire : 7 € x 177 élèves = 1 239 €
 - Sou des écoles : 7 € x 248 élèves = 1 736 €
- Dit qu'il est également nécessaire de régulariser l'intervention de l'USPR pour leur intervention aux TAP (3^{ème} période 2017) soit 7 séances pour 273 €.
- Informe d'une demande de L'Institut Médico Educatif de « Les Colombes » à MONTELEGER qui accueille un enfant de Pont de l'Isère. La participation des achats des fournitures scolaires est à la charge des communes de résidence. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à 50.00 € la participation de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte les propositions de subventions présentées.

QUESTION N° 6**Décision modificative N° 3 au budget communal**

Madame le Maire présente le projet de décision modificative n° 3 au budget général

Section de fonctionnement :**Dépenses :**

6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	3 298.00 €
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	4 255.00 €
739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales -	5 000.00 €

Recettes :

73223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	2 553.00 €
-------	---	------------

Section d'Investissement :**Dépenses**

2313	opération 437 aménagement self	- 5 000.00 €
2313	opération 429 bâtiments 2017	5 000.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la décision modificative n° 3 au budget général telle que présentée.

QUESTION N° 7**Dénomination voie « Allée du mas des moulins »**

Madame le Maire informe qu'une demande de permis d'aménager a été déposée pour des habitations sur la rue des moulins et qu'il est nécessaire de nommer la nouvelle voie qui desservira ces logements. Elle propose au Conseil municipal de dénommer cette voie « *Allée du mas des moulins* »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la dénomination de la nouvelle voie « *Allée du mas des moulins* ».

QUESTION N° 8**Adhésion Commune de PONSAS au syndicat « Eaux de la Veaine »**

Madame le Maire expose les éléments suivants :

La Commune de PONSAS a souhaité adhérer au Syndicat « Eaux de la Veaine » au titre de sa compétence « Eau potable » et que cette adhésion soit effective au 1^{er} janvier 2018.

Suivant courrier en date du 11 Septembre, le Président du Syndicat « Eaux de la Veaine » a notifié au Maire la délibération de son Comité Syndical du pour que notre

Commune se prononce sur l'admission de la Commune de PONSAS, comme nouveau membre du Syndicat.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'admission de la Commune de PONSAS comme nouvelle Commune membre du Syndicat « Eaux de la Veauve », au titre de la compétence « Eau potable » à compter du 1^{er} janvier 2018

III – AUTRES AFFAIRES

QUESTION N° 8	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
----------------------	---

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les décisions qu'elle a prises en application de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités territoriales sont les suivantes :

Décision 2017.29 - Madame le maire sollicite de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Drôme une subvention, au taux maximum, pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement.

Décision 2017.30 - Madame le maire sollicite de L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, une subvention, au taux maximum, pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur ROUX Daniel :

- Les travaux de réseaux sur l'avenue du Rhône sont terminés et en attente de reprise par ERDF
- Les travaux de voirie Rue de l'Hermitage sont terminés, en attente du parking qui sera aménagé après entente sur les travaux de viabilité de deux terrains limitrophes.

Madame CASTELLO Christel :

- A participé avec Monsieur WEIBEL à une réunion du Comité d'athlétisme pour l'organisation de la course 2018. La remise du chèque à 1 2 3 soleil a lieu en même temps que la mise à l'honneur des boulistes ayant participé aux championnats de France.
- La réception des nouveaux arrivants aura lieu le Vendredi 20 Octobre à 18 H 30 en Mairie.

Monsieur PIZIEUX Marc :

- Réunion de la commission des associations le 16/10 à 18 h 30
- 41 participants au don du sang organisé par l'EFS, le nombre de donateurs est en baisse par rapport à l'an dernier.
- Suite au forum des associations il apparaît que le nombre d'adhésions prises ce jour là est en baisse, cela est peut être dû au fait que ce soit un samedi après-midi.

- Suite à une rencontre avec le Comité de jumelage des difficultés apparaissent avec la Commune de Ziano-Piacentino. Une recherche d'une nouvelle ville avec qui établir un nouveau jumelage est en cours.
- Bourse aux jouets organisée par la bibliothèque et l'amicale laïque au gymnase le 05/11.
- Salon arts et goûts le 12 Novembre

Madame POUILLY Isabelle

- Fait part d'une rencontre avec le Centre de loisirs qui connaît des difficultés de recrutement avec l'arrêt des emplois aidés. Ils sont à la recherche de jeunes ayant le BAFA afin de pouvoir accueillir le plus d'enfants possible.
- Conseils d'écoles : 7 et 9 Novembre
- L'Association KITEUS présentera dans le cadre du Festival jeune public « Les petites scènes découvertes d'automne » les 8 Novembre de 15 H 30 à 17 H et le 9 Novembre de 9 H 30 à 10 H 30 et de 14 H 30 à 15 h 30 à la salle communale.

Madame CHASTAGNIER Isabelle :

- Semaine bleue animation « Goûtons et chantons ensemble » entre les élèves d'une classe maternelle et les séniors, autour de la préparation conjointe et partage d'un goûter avec échange de chansons le mardi 3 Octobre entre 14 h et 16 h 30 à la salle communale.

Séance terminée à 21 H 45

Prochain Conseil le 06/11/2017 à **19 H 30**

La Secrétaire de séance,



Christel CASTELLO